



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, tenue le **Iundi 13 juin 2022** à **19 h 30**, à la salle de l'Église évangélique Baptiste de Saint-Hyacinthe, sise au 405, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine.

Sont présents :

Monsieur Yves Chapdelaine, conseiller Monsieur René Poirier, conseiller

Monsieur Patrick Vizien, conseiller Monsieur Patrick Vizien, conseiller Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Gauvin.

Est également présente :

Madame Josée Vendette, directrice générale,

greffière-trésorière

Est absente:

Madame Christine Gougeon, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Félicitations Madame Hélène Morel et Monsieur Normand Olszensky
- 1.2 Félicitations Monsieur Luc Charbonneau et Madame Karolle Lacaille
- 1.3 Félicitations Méloïze Perkinson Judo
- 1.4 Félicitations Fondation Mira inc.
- 1.5 Grand défi Pierre Lavoie Félicitations au conseiller Yves Chapdelaine
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022
- 4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE
- 5. SUIVI DES DEMANDES DE CITOYENS
 - 5.1 Vente de garage Modifications demandées
- 6. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
- 7. LÉGISLATION



- 7.1 Règlement numéro 22-553 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 Triplex dans les zones 105 et 106 Avis public Séance d'information 11 juillet 2022
- 7.2 Règlement numéro 22-554 amendant le Règlement numéro 22-550 décrétant les modalités de taxation et de tarification annuelle pour la fourniture de biens et de services de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine pour l'année 2022 pour amender la tarification de soccer et du camp de jour Adoption
- 7.3 Règlement numéro 22-555 amendant le Règlement numéro 21-528 concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement pour inclure les installations septiques classées B Adoption
- 7.4 Règlement numéro 22-556 modifiant le Règlement numéro 21-525 décrétant une dépense de 902 000 \$ et un emprunt de 902 000 \$ pour financer le programme de mise aux normes des installations septiques afin d'ajouter des personnes visées à l'annexe C dudit règlement Adoption

8. ADMINISTRATION

- 8.1 Rapport financier
- 8.2 Approbation des comptes à payer
- 8.3 Suivi et contrôle budgétaire
- 8.4 Ressources humaines
 - 8.4.1 Journaliers Étudiants Embauche
 - 8.4.2 Emplois d'été Canada Emplois octroyés Information
- 8.5 Site Internet Refonte
- 8.6 FQM Congrès Préformation Information
- 8.7 Fête des voisins Refus de la demande d'aide financière
- 8.8 Fête nationale Subvention Octroi du député
- 8.9 Formation pour les élu(e)s Offre
- 8.10 Fête nationale Partenariat avec la COOP de Saint-Jean-Baptistede-Rouville
- 8.11 Vaccination mobile Offre
- 8.12 Bureau municipal Unité de climatisation Remplacement Autorisation
- 8.13 Partage de la TVQ Information

9. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE</u>



- 9.1 Programme de formation des pompiers Volets 2 et 3 Informations des sommes reçues
- 9.2 Plan d'urgence régional Procédure de réquisition des véhicules de transport adapté Information
- 9.3 Employé numéro 1010 Démission
- 9.4 Entente SURVI-Mobile Renouvellement Autorisation
- 9.5 Service 9-1-1 Adhésion entente prochaine génération
- 9.6 Achat d'habits de combat (bunker) Autorisation
- 9.7 Schéma de sécurité incendie Visites de prévention et plan d'intervention An 1

10. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT

- 10.1 Fauchage de fossés 2022-2023-2024 Octroi du contrat
- 10.2 4e Rang Pavage et lignes Information
- 10.3 Intersection chemin du Grand-Rang et route 116 Aide financière Confirmation
- 10.4 Desserte Wi-Fi Retard dans la livraison de prestations Information
- 10.5 Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023 à 2024-2025 Dépôt
- 10.6 UMQ Sel de déglaçage Appel d'offres Rapport de suivi
- 10.7 Plomb dans l'eau Suivi réglementaire
- 10.8 Chemin Plamondon Demande d'intervention à la MRC
- 10.9 Rang Nord-Ouest Demande de réduction de vitesse

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 11.1 Liste des permis délivrés en mai 2022
- 11.2 Liste des requêtes du mois de mai 2022
- 11.3 Développement Rose-des-Vents Expropriation Centre communautaire
- 11.4 Réglementation municipale Haies, clôtures et constructions en marge avant Mandat
- 11.5 Bandes riveraines Service d'information aux agriculteur(trice)s
- 11.6 3349, rue des Cyprès Dérogation mineure Autorisation
- 11.7 3482, place des Hêtres Dérogation mineure Autorisation Point reporté à la prochaine séance



- 11.8 Étude de potentiel archéologique Information
- 11.9 TAQ André Brûlotte
- 11.10 Englobe Avis de livraison de matières résiduelles fertilisantes
- 11.11 Semaine québécoise de réduction des déchets 21 au 30 octobre 2022 Activités

12. LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

- 12.1 Fête nationale du Grand Sainte-Madeleine 18 juin Plan et activités Fermeture de rues
- 12.2 Camp de jour Information
- 12.3 Desserte Internet Parcs Forfaits
- 12.4 Conférence annuelle du loisir municipal 5 au 7 octobre Participation
- 12.5 Journée nationale Municipalité amie des aînés 16 juin Inscription
- 12.6 Municipalité amie des enfants Intérêt

13. Dossiers divers

- 13.1 UMQ Unis pour le climat Adhésion
- 13.2 Chouette à voir! Activités estivales Information
- 13.3 Écocentre de Saint-Hyacinthe Ouverture 24 juin et 1er juillet
- 13.4 Prix Distinction-Famille Invitation 14 juin 2022, 16 h à 18 h
- 13.5 Collecte de sang 22 juin 2022, 13 h 30 à 19 h 30
- 13.6 Groupe Scout 4e l'Avenir inc. Demande d'aide financière
- 13.7 Sclérose latérale amyotrophique (SLA) Juin Déclaration
- 13.8 Tournoi de balle Demande de commandite
- 13.9 *Viens-tu danser?* 19 juin, 19 h Centre des arts Juliette-Lassonde Invitation

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES/SUIVIS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine siège à la séance ordinaire du lundi 13 juin 2022, en présentiel et en présence du public.



Les membres du conseil mentionnés ci-haut sont présents et la séance sera diffusée sur le site Internet de la Municipalité dans les vingt-quatre heures de la séance. Chaque personne s'identifie individuellement. Assiste également à la séance la directrice générale, greffière-trésorière, madame Josée Vendette.

La mairesse, madame Ginette Gauvin, déclare la séance ordinaire du conseil municipal, de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, du 13 juin 2022, ouverte à 19 h 30.

Huit (8) citoyennes et citoyens sont présents.

1.1 Félicitations Madame Hélène Morel et Monsieur Normand Olszensky

Les membres du conseil municipal souhaitent rendre hommage à madame Hélène Morel et à monsieur Normand Olszensky pour leur implication sociale et leur soutien à la communauté. Très impliqués dans la gestion des activités du Centre d'entraide Maskoutain, notamment dans la gestion de la banque alimentaire, ces citoyens redonnent au suivant sans compter les heures d'investissement. Depuis qu'ils sont retraités, ils consacrent tous leurs temps libres à aider la communauté et à venir en aide à leurs prochains.

Le député de Borduas et ministre de la Justice, de la Langue française et ministre responsable de la Laïcité, de la Réforme parlementaire et de la région de la Montérégie, Simon Jolin-Barrette, et la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine leur ont rendu hommage lors d'une visite effectuée par la mairesse, madame Ginette Gauvin, le vendredi 3 juin dernier.

Madame la mairesse, Ginette Gauvin, en a profité pour féliciter tous les bénévoles qui s'impliquent dans les activités du Centre d'entraide Maskoutain notamment au comptoir alimentaire.

1.2 Félicitations Monsieur Luc Charbonneau et Madame Karolle Lacaille

La Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine souhaite souligner la réception de la Médaille de l'Assemblée nationale du Québec par monsieur Luc Charbonneau et madame Karolle Lacaille de la part du député de Borduas et ministre de la Justice, de la Langue française et ministre responsable de la Laïcité, de la Réforme parlementaire et de la région de la Montérégie, Simon Jolin-Barrette, le 27 mai dernier.

Cette médaille leur a été remise en raison de leur grande implication dans la Guignolée du Grand Sainte-Madeleine.

La Municipalité tient à les féliciter pour cet hommage fort mérité.

1.3 Félicitations Méloïze Perkinson - Judo

La Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine souhaite féliciter madame Méloïze Perkinson pour son excellent classement à la suite du championnat canadien de judo. En effet, suite à ce championnat, elle est maintenant 5e au Canada dans sa discipline et dans sa catégorie et elle court la chance de participer à une compétition internationale au Brésil en juillet prochain.

La Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est fière de compter une athlète d'excellence parmi ses citoyennes et citoyens.



1.4 Félicitations Fondation Mira inc.

La mairesse, madame Ginette Gauvin, félicite la Fondation Mira inc. pour la belle levée de fonds tenue le 4 juin dernier et intitulé *PowerDog 2022*, compétition de Crossfit, en collaboration avec CrossFit Stricken Saint-Hilaire. Cette journée de compétition aura permis d'amasser des fonds pour l'entraînement de quatre (4) chiens d'assistance pour personne à mobilité réduite.

Le porte-parole de l'évènement était monsieur Martin Veilleux, lui-même bénéficiaire d'un chien Mira.

Madame la mairesse félicite également l'organisme pour l'obtention de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour mérite exceptionnel pour le travail accompli.

1.5 Grand défi Pierre Lavoie - Félicitations au conseiller Yves Chapdelaine

Madame la mairesse, Ginette Gauvin, au nom des membres du conseil et en son nom, félicite monsieur Yves Chapdelaine pour sa participation au *Grand défi Pierre Lavoie*. Monsieur Chapdelaine a effectué plus de 500 km pour son équipe.

2022-06-143 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Daniel Choquette

APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-06-144

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022

CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022 déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Daniel Choquette

APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022 tel que déposé.

D'AUTORISER la signature dudit procès-verbal par les personnes habilitées à ce faire.



4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le rapport de la correspondance reçue depuis le dernier conseil. Elle attire l'attention des élues et élus et de la population sur certaines correspondances.

Le tout est soumis à titre d'information.

5. SUIVI DES DEMANDES DE CITOYENS

2022-06-145

5.1 Vente de garage - Modifications demandées

CONSIDÉRANT la demande reçue d'une citoyenne afin que la Municipalité autorise la tenue de ventes de garage, sans permis, deux (2) fins de semaine par année;

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur prévoyant la nécessité d'obtenir un permis pour la tenue de ventes de garage sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des frais de 20 \$ par permis sont prévus à la réglementation;

CONSIDÉRANT QU'il pourrait être intéressant de regrouper les ventes de garage principalement pendant deux (2) fins de semaine par année;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Daniel Choquette

APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la tenue de ventes de garage sans permis, ni frais, les fins de semaine de la Journée nationale des patriotes et de l'Action de grâces.

D'AUTORISER la tenue de ventes de garage, avec permis et des frais de 20 \$, à toute autre période de l'année.

DE METTRE en place, si possible, une carte des ventes de garage pour les deux (2) fins de semaine sans permis.

DE DEMANDER à la directrice générale, greffière-trésorière, de préparer les modifications réglementaires requises pour donner suite à la décision des membres du conseil.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions porte sur les sujets à l'ordre du jour.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

7. LÉGISLATION

7.1 Règlement numéro 22-553 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 - Triplex dans les zones 105 et 106 - Avis public - Séance d'information 11 juillet 2022



La directrice générale, greffière-trésorière, confirme avoir donné avis public le 7 juin 2022 invitant la population souhaitant assister à une séance publique de consultation portant sur l'objet du Règlement numéro 22-553 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 - Triplex dans les zones 105 et 106.

Cette séance publique de consultation se tiendra le **11 juillet 2022, à 19 h 30**, au lieu habituel des séances du conseil municipal, soit à l'Église évangélique Baptiste sise au 405, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine.

L'objet du règlement demeure celui édicté lors de l'adoption du premier projet de règlement le 9 mai 2022.

Le tout est soumis à titre d'information.

2022-06-146

7.2 Règlement numéro 22-554 amendant le Règlement numéro 22-550 décrétant les modalités de taxation et de tarification annuelle pour la fourniture de biens et de services de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine pour l'année 2022 pour amender la tarification de soccer et du camp de jour - Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a adopté le 14 février 2022, par la résolution numéro 2022-02-26, le Règlement numéro 22-550 décrétant les modalités de taxation et de tarification annuelle pour la fourniture de biens et de services de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier la tarification établie pour les activités de soccer;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 11 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement numéro 22-554 amendant le Règlement numéro 22-550 décrétant les modalités de taxation et de tarification annuelle pour la fourniture de biens et de services de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine pour l'année 2022 pour amender la tarification de soccer a été présenté aux membres du conseil et que des copies ont été déposées à l'intention des membres du conseil et du public à cette date;

CONSIDÉRANT QUE, depuis la présentation, une erreur a également été constatée quant à la tarification du camp de jour, laquelle n'est pas celle appliquée pour les inscriptions qui se terminaient le 6 mai 2022;

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 22-554 modifié;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont reçu le projet de règlement définitif plus de 72 heures avant la séance du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le Règlement numéro 22-554 amendant le Règlement numéro 22-550 décrétant les modalités de taxation et de tarification annuelle pour la fourniture de biens et de services de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine pour l'année 2022 pour amender la tarification de soccer et la tarification du camp de jour tel que présenté.



2022-06-147

7.3 Règlement numéro 22-555 amendant le Règlement numéro 21-528 concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement pour inclure les installations septiques classées B - Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a adopté le Règlement numéro 21-528 concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE ce programme d'aide en matière d'environnement visait les installations septiques classées C à la suite des inspections;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier ce règlement pour inclure les installations septiques classées B à la suite des inspections;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 9 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement numéro 22-555 amendant le Règlement numéro 21-528 concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement pour inclure les installations septiques classées B a été présenté aux membres du conseil et que des copies ont été déposées à l'intention des membres du conseil et du public à cette date;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement n'a pas été modifié depuis;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont reçu le projet de règlement définitif plus de 72 heures avant la séance du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Daniel Choquette

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le Règlement numéro 22-555 amendant le Règlement numéro 21-528 concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement pour inclure les installations septiques classées B tel que présenté.

2022-06-148

7.4 Règlement numéro 22-556 modifiant le Règlement numéro 21-525 décrétant une dépense de 902 000 \$ et un emprunt de 902 000 \$ pour financer le programme de mise aux normes des installations septiques afin d'ajouter des personnes visées à l'annexe C dudit règlement - Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine désire améliorer la qualité de l'environnement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté, par règlement, un programme d'aide en matière d'environnement (règlement n° 21-528) conformément à l'article 92 de la Loi sur les compétences municipales, ayant pour but d'aider les citoyennes et citoyens qui doivent se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22);

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à consentir un prêt aux citoyennes et aux citoyens qui sont dans l'obligation de mettre aux normes le système d'évacuation des eaux usées de leur résidence et qui en font la demande à la Municipalité;



CONSIDÉRANT QUE le règlement instaurant ce programme prévoit son financement par un emprunt municipal remboursable par les bénéficiaires du programme;

CONSIDÉRANT QUE le programme de financement des installations sanitaires comprend uniquement les personnes visées par ledit programme à l'annexe C du règlement n° 21-528;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a modifié le programme pour augmenter le nombre de personnes visées par ledit programme par l'adoption du Règlement numéro 22-555 amendant le Règlement numéro 21-528 concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement pour inclure les installations septiques classées B;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe C du Règlement d'emprunt numéro 21-525 doit également être modifié pour inclure les nouvelles personnes admissibles;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 9 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE présentation dudit règlement a également été faite à cette date;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement affecte que les personnes demandant de l'aide pour financer la mise aux normes de leurs installations septiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Monsieur Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le Règlement numéro 22-556 modifiant le Règlement numéro 21-525 décrétant une dépense de 902 000 \$ et un emprunt de 902 000 \$ pour financer le programme de mise aux normes des installations septiques afin d'ajouter des personnes visées à l'annexe C dudit règlement tel que présenté.

Ce règlement sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation.

8. ADMINISTRATION

8.1 Rapport financier

La directrice générale, greffière-trésorière, madame Josée Vendette, dépose le rapport mensuel financier de la Municipalité. Le tout est soumis à titre de suivi des finances aux membres du conseil.

2022-06-149

8.2 Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer soumise aux membres du conseil d'une somme de 145 949,80 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :



D'ADOPTER la liste des comptes à payer, totalisant une somme de 145 949,80 \$ afin de payer les fournisseurs. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 12-407 et ses amendements, déléguant au directeur général et au directeur du Service de sécurité des incendies certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2022-06-150

8.3 Suivi et contrôle budgétaire

CONSIDÉRANT les obligations du règlement numéro 12-407;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement permet aux élues et élus de s'assurer d'une surveillance et d'une analyse budgétaire de rigueur;

CONSIDÉRANT le suivi budgétaire déposé par la directrice générale, greffièretrésorière, madame Josée Vendette;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrick Vizien

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le contenu du rapport tel que présenté étant précisé que ledit rapport ne contient aucun dépassement.

8.4 Ressources humaines

2022-06-151

8.4.1 Journaliers - Étudiants - Embauche

CONSIDÉRANT les postes de journaliers étudiants ouverts pour l'été 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité emploie habituellement deux (2) étudiants;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Daniel Choquette

APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER messieurs Eliott Constantineau et Édouard Pitre-Berthiaume à titre de journaliers étudiants pour l'été 2022.

Les conditions de travail sont celles édictées au rapport de la directrice générale, greffière-trésorière.

8.4.2 Emplois d'été Canada - Emplois octroyés - Information

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que quatre (4) postes d'animateur en loisirs et un poste de coordonnatrice de camp feront l'objet d'une aide financière d'Emplois d'été Canada pour 2022.



2022-06-152

8.5 Site Internet - Refonte

CONSIDÉRANT QUE, le 14 septembre 2020, le conseil municipal a autorisé un contrat de gré à gré pour la réalisation d'un nouveau site Internet pour la Municipalité, le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 2020-09-183;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été donné à ADNCOMM;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est en suspens depuis le changement de direction générale;

CONSIDÉRANT QUE le site actuel de la Municipalité a été mis à jour et qu'il n'y a pas de raisons, à brève échéance, de poursuivre le mandat;

CONSIDÉRANT les priorités municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

DE SUSPENDRE le projet de réfection du site Internet de la Municipalité.

DE METTRE FIN au mandat octroyé à ADNCOMM.

8.6 FQM - Congrès - Préformation - Information

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal du sujet des formations offertes dans le cadre de la journée de précongrès de la FQM.

Le tout est soumis à titre d'information.

8.7 Fête des voisins - Refus de la demande d'aide financière

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que la demande d'aide financière formulée dans le cadre de la Fête des voisins a été refusée.

Le tout est soumis à titre d'information.

8.8 Fête nationale - Subvention - Octroi du député

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que le député de Borduas et ministre de la Justice, de la Langue française et ministre responsable de la Laïcité, de la Réforme parlementaire et de la région de la Montérégie, Simon Jolin-Barrette, a octroyé une aide financière de 400 \$ à la Municipalité pour la fête nationale du Grand Sainte-Madeleine.



8.9 Formation pour les élu(e)s - Offre

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose une offre de formation dédiée aux élues et élus municipaux à titre d'information.

8.10 Fête nationale - Partenariat avec la COOP de Saint-Jean-Baptistede-Rouville

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville sera le partenaire officiel de la Municipalité pour le spectacle de la fête nationale du Grand Sainte-Madeleine du 18 juin 2022.

Une contribution financière de 2 500 \$ sera versée pour le spectacle de la soirée.

8.11 Vaccination mobile - Offre

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose une offre de clinique de vaccination mobile (COVID) reçue du CISSS de la Montérégie-Est.

Le tout est soumis à titre d'information.

2022-06-153

8.12 Bureau municipal - Unité de climatisation - Remplacement - Autorisation

CONSIDÉRANT la mise hors service de l'unité de climatisation installée à l'avant du bureau municipal;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour son remplacement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Daniel Choquette

APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le remplacement de l'unité de climatisation sise à l'avant du bureau municipal, le tout suivant la soumission de Climatisation Sansoucy, de 2 760 \$, plus les taxes applicables, en date du 12 mai 2022.

Le raccordement électrique sera effectué par un électricien.

8.13 Partage de la TVQ - Information

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose l'avis de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec.

La Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine recevra une somme de 37 411 \$ pour l'année 2022.

Le tout est soumis à titre d'information.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE



9.1 Programme de formation des pompiers - Volets 2 et 3 - Informations des sommes reçues

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que la Municipalité a obtenu le remboursement de la majeure partie des frais de formation des pompiers pour l'année 2021, soit près de 93 % des frais réclamés.

Le tout est soumis à titre d'information.

9.2 Plan d'urgence régional - Procédure de réquisition des véhicules de transport adapté - Information

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose à l'intention des membres du conseil municipal la procédure de réquisition des véhicules de transport adapté de la MRC des Maskoutains en cas de sinistre.

Le tout est soumis à titre d'information.

9.3 Employé numéro 1010 - Démission

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose la démission du pompier portant le numéro 1010. Ce pompier était à l'emploi depuis le 11 octobre 2021. Le manque de disponibilité explique sa démission.

Le tout est soumis à titre d'information.

2022-06-154

9.4 Entente SURVI-Mobile - Renouvellement - Autorisation

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services relative à l'application SURVI-Mobile vient à échéance en juillet 2022;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement reçue;

CONSIDÉRANT QUE ce renouvellement est valide pour la période du 7 juillet 2022 au 30 novembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

DE RENOUVELER l'entente de service relative à l'application SURVI-Mobile pour la période du 7 juillet 2022 au 30 novembre 2023 suivant la proposition reçue de 2 750,41 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la signature de l'entente de renouvellement par la directrice générale, greffière-trésorière.

2022-06-155

9.5 Service 9-1-1 - Adhésion entente prochaine génération

CONSIDÉRANT la terminaison prochaine de l'entente de services 9-1-1 avec Bell Canada;



CONSIDÉRANT les propositions d'entente reçues pour le renouvellement de cette entente, lesquelles tiennent compte des services 9-1-1 de prochaine génération;

CONSIDÉRANT la mise en garde reçue de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attendre l'issue des négociations en cours entre la Fédération québécoise des municipalités et Bell Canada;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

DE MANIFESTER l'intérêt de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine d'adhérer à l'entente de services 9-1-1, prochaine génération, dès que la FQM recommandera sa signature aux termes des négociations en cours.

2022-06-156

9.6 Achat d'habits de combat (bunker) - Autorisation

CONSIDÉRANT le plan de renouvellement des habits de combat (bunker) mis en place au sein du service d'incendie de Sainte-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue pour l'achat d'habits de combat;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acheter quatre (4) habits de combat en 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Daniel Choquette

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat de quatre (4) habits de combat d'une somme de 2 040 \$ par habit, plus les taxes applicables.

9.7 Schéma de sécurité incendie - Visites de prévention et plan d'intervention - An 1

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose la liste des visites de prévention qui seront effectuées pour l'an 1 du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Maskoutains. Elle informe également les élues et élus du plan d'intervention qui sera réalisé en 2022, soit le plan d'intervention des bâtiments du complexe de la Fondation Mira inc.

Les rues visitées pour la prévention 2022 seront les suivantes :

- rue Desbiens (71)
- rue de la Promenade (22)
- rue de la Joie (3)
- rue de la Jeunesse (6)
- place du Sourire (10)
- rue Girouard (12)
- rue de l'Amitié (11)

Pour un total de 135 visites.



10. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT

2022-06-157

10.1 Fauchage de fossés 2022-2023-2024 - Octroi du contrat

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au fauchage des levées de fossés;

CONSIDÉRANT la pratique de la Municipalité de faire effectuer trois (3) coupes annuellement;

CONSIDÉRANT les réserves applicables dans les fossés de cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE le contrat sera valide pour une période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QU'une clause d'ajustement du prix de l'essence a été prévue au devis par addenda transmis à tous les invités à soumissionner;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Monsieur Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat, pour un total de 35 887,73 \$, de fauchage des levées de fossés à André Paris inc. pour une période de trois (3) ans.

DE PRENDRE ACTE de la clause d'ajustement du prix de l'essence applicable audit contrat.

D'AUTORISER la directrice générale, greffière-trésorière, à appliquer cette clause d'ajustement du prix de l'essence, si besoin est.

10.2 4e Rang - Pavage et lignes - Information

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu pavera une partie du 4^e Rang, soit la partie située vers la Municipalité de La Présentation. La partie partagée avec la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine sera pavée éventuellement lorsque la Municipalité effectuera ses travaux de conduite d'eau potable.

Dans l'intervalle, par ailleurs, le lignage du 4^e Rang sera effectué, ce qui représentera une dépense d'environ 1 747,20 \$.

Le tout est soumis à titre d'information.

10.3 Intersection chemin du Grand-Rang et route 116 - Aide financière - Confirmation

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que la Municipalité a reçu une aide financière de 4 032 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour l'achat d'un radar de vitesse pour sécuriser l'intersection du chemin du Grand-Rang et de la route 116,



le temps que l'étude de sécurisation en cours soit finalisée. Le panneau de vitesse sera installé sous peu pour inciter les utilisateurs du chemin du Grand-Rang à réduire leur vitesse à l'approche de la route 116.

Le tout est soumis à titre d'information.

10.4 Desserte Wi-Fi - Retard dans la livraison de prestations - Information

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose une correspondance informant les élues et élus sur les retards potentiels dans la desserte Internet haute vitesse des propriétés du territoire québécois. Sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, le déploiement de l'Internet haute vitesse va passablement bien. Les travaux sont en cours et la municipalité peut espérer que les travaux seront complétés au 30 septembre 2022.

Les citoyennes et citoyens peuvent consulter un outil mis à leur disposition sur le site Internet de la Municipalité qui permet à la population de connaître l'état d'avancement des travaux et les fournisseurs avec lesquels le service de branchement est offert.

Le tout est soumis à titre d'information.

2022-06-158

 10.5 Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023 à 2024-2025 - Dépôt

CONSIDÉRANT le dépôt du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe pour les années 2022-2023 à 2024-2025;

CONSIDÉRANT les prévisions prévues audit plan pour le grand Sainte-Marie-Madeleine;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe pour les années 2022-2023 à 2024-2025.

10.6 UMQ - Sel de déglaçage - Appel d'offres - Rapport de suivi

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose un courriel faisant état de l'échéancier pour l'ouverture des soumissions pour le sel de déglaçage du regroupement des municipalités de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).



10.7 Plomb dans l'eau - Suivi réglementaire

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil et la population que la Municipalité poursuivra ses suivis réglementaires quant à la présence de plomb dans l'eau au cours de l'été 2022.

Des citoyennes et citoyens seront approchés pour des tests au cours de la saison estivale.

Le tout est soumis à titre d'information.

10.8 Chemin Plamondon - Demande d'intervention à la MRC

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que la MRC de La Vallée-du-Richelieu donnera suite à la résolution numéro 2022-04-102, adoptée le 11 avril 2022, demandant la reclassification du chemin Plamondon.

Des démarches sont en cours avec la MRC des Maskoutains au même effet.

Le tout est soumis à titre d'information.

2022-06-159

10.9 Rang Nord-Ouest - Demande de réduction de vitesse

CONSIDÉRANT la demande de réduction de vitesse reçue en lien avec la portion du rang Nord-Ouest située à la sortie du secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'étudier cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yves Chapdelaine

APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE de la demande reçue;

D'ÉTUDIER ladite demande et de faire les vérifications requises pour prise de décision lors d'un prochain conseil.

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Liste des permis délivrés en mai 2022

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le rapport mensuel des permis délivrés pour le mois de mai 2022. Trente (30) permis ont été délivrés pour une valeur de 775 650 \$.

Deux (2) permis de lotissement ont également été délivrés.



11.2 Liste des requêtes du mois de mai 2022

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose la liste des requêtes déposées au bureau municipal au mois de mai 2022.

Le tout est soumis à titre d'information.

2022-06-160

11.3 Développement Rose-des-Vents - Expropriation - Centre communautaire

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de procéder à l'expropriation de parcelles de terrain en bordure la route 116 pour procéder à l'aménagement d'un centre communautaire pour et au bénéfice des citoyennes et citoyens de Sainte-Marie-Madeleine;

CONSIDÉRANT les résolutions antérieures adoptées à cet effet;

CONSIDÉRANT l'avis de réserve inscrit au Registre foncier du Québec pour préserver les droits de la Municipalité quant à l'expropriation souhaitée;

CONSIDÉRANT la contestation de l'avis de réserve par l'entreprise, propriétaire des lots;

CONSIDÉRANT la nouvelle description technique préparée par Dominique Gingras, arpenteur-géomètre, le 11 avril 2022 portant, sur les lots 2 366 711, 2 945 306 et sur une partie du lot 2 366 749, laquelle retranche la partie du lot requis pour aménager l'emprise de rue souhaitée par l'entreprise propriétaire des lots, advenant un développement résidentiel par le prolongement de la rue de la Rose-des-Vents:

CONSIDÉRANT la dernière rencontre tenue avec le propriétaire des lots pour tenter d'en arriver à une entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tente depuis plusieurs années d'en venir à une entente avec l'entreprise, propriétaire des lots du prolongement de la rue de la Rose-des-Vents, pour pouvoir aménager le centre communautaire souhaité;

CONSIDÉRANT le délai additionnel demandé par l'entreprise;

CONSIDÉRANT le projet de procédure en expropriation déposé par les procureurs de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la nouvelle description technique du 11 avril 2022 comme étant celle à utiliser pour l'expropriation souhaitée.

D'ACCORDER un délai jusqu'au 30 juin 2022 à l'entreprise, propriétaire des lots visés, pour faire connaître sa position quant à la conclusion d'une entente pour la cession des lots demandés par la Municipalité, le tout tel que mentionné dans la rencontre tenue le 1^{er} juin 2022;

DE RÉPONDRE, si besoin est, à la position de l'entreprise propriétaire des lots, dans les sept (7) jours de la réception de leur position.



D'ACCORDER un délai additionnel de sept (7) jours à l'entreprise pour répondre à la réponse de la Municipalité et finaliser l'entente, ce délai débutant à la date d'envoi de la réponse de la Municipalité par courriel.

À l'expiration de ces délais, si aucune entente n'est intervenue entre les parties quant à la cession des lots :

DE CONFIRMER le mandat déjà octroyé aux procureurs de la Municipalité de déposer la demande en expropriation des lots définis à la description technique préparée par Dominique Gingras, arpenteur-géomètre le 11 avril 2022 portant sur les lots 2 366 711, 2 945 306 et sur une partie du lot 2 366 749.

D'AUTORISER la directrice générale, greffière-trésorière, à déposer au Tribunal administratif du Québec la somme de 693 121,67 \$ à titre d'indemnité d'expropriation des lots visés.

2022-06-161

11.4 Réglementation municipale - Haies, clôtures et constructions en marge avant - Mandat

CONSIDÉRANT la demande du conseil municipal de régulariser les dérogations à la réglementation municipale en marge avant dans les différents secteurs urbains de la municipalité;

CONSIDÉRANT le rapport effectué par l'inspecteur en bâtiment;

CONSIDÉRANT les dérogations dénoncées à la Municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de ne pas modifier la réglementation quant aux marges avant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrick Vizien

APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

DE CONFIRMER la volonté du conseil de préserver, telles qu'elles existent, les dispositions de la réglementation quant aux marges avant.

D'APPLIQUER la réglementation en vigueur telle qu'existante.

11.5 Bandes riveraines - Service d'information aux agriculteur(trice)s

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil et la population que la MRC des Maskoutains a mis en place un service d'information et d'accompagnement des agriculteur(trice)s pour l'aménagement des bandes riveraines et le respect de la réglementation en vigueur.

Les gens intéressés par ce service sont invités à consulter le bulletin municipal ou à communiquer avec le bureau municipal pour obtenir les coordonnées à utiliser pour accéder audit service.



2022-06-162

11.6 3349, rue des Cyprès - Dérogation mineure - Autorisation

Monsieur le conseiller, Daniel Choquette, étant l'agent immobilier au dossier se retire le temps des délibérations.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée, quant au lot 2 366 595, ayant pour but de régulariser une situation existante quant à l'implantation des bâtiments principal et accessoire sis au 3349, rue des Cyprès, lesquels existent depuis 1977;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure a pour but de régulariser l'implantation du bâtiment principal, lequel est implanté à 1,92 m de la ligne de lot plutôt qu'à 2 m, tel que le prévoit la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale droit du bâtiment principal est de 1,40 m au lieu de 2 m comme le prescrit la réglementation rendant le bâtiment dérogatoire de 0,6 m;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul du bâtiment principal est de 1,46 m au lieu de 3 m rendant celle-ci dérogatoire de 1,54 m;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale gauche du bâtiment accessoire est de 0,55 m au lieu 1 m, rendant cette marge dérogatoire de 0,45 m;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du bâtiment accessoire est de 19,038 m² au lieu de 16 m² rendant cette superficie dérogatoire de 3,038 m²;

CONSIDÉRANT QUE les coûts engendrés par la démolition partielle des bâtiments représenteraient des sommes importantes pour le demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la situation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins et est existante depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les travaux exécutés par le demandeur faisait suite à un permis délivré par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation a été effectuée de bonne foi et n'aggrave pas les risques en matière de sécurité publique, ni en matière d'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les demandes de dérogation mineure demandées à l'égard de l'implantation des bâtiments principal et accessoire sis sur le lot 2 366 595, soit le 3349, rue des Cyprès, comme suit :

Quant au bâtiment principal:

- Réduction de la marge latérale droite à 1,40 m au lieu de 2 m.
- Réduction de la marge de recul à 1,46 m au lieu de 3 m.

Quant au bâtiment accessoire :

- Réduction de la marge latérale gauche à 0,55 m au lieu de 1 m.
- Autorisation de dépassement de la superficie autorisée à 19,037 m² au lieu de 16 m².



Monsieur le conseiller, Daniel Choquette, réintègre son siège.

11.7 3482, place des Hêtres - Dérogation mineure - Autorisation - Point reporté à la prochaine séance

Ce point est reporté à la prochaine séance.

11.8 Étude de potentiel archéologique - Information

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil et la population qu'il se peut que des citoyennes et citoyens reçoivent un avis d'étude archéologique en provenance de la MRC des Maskoutains.

En effet, une étude archéologique est en cours pour identifier des sites sur le territoire de la MRC des Maskoutains présentant un potentiel archéologique.

Principalement, les secteurs visités sont à proximité de cours d'eau important.

Si vous recevez cette lettre, ne l'ignorez pas. Cette étude permettra de documenter l'histoire de la nation Waban-Aki.

Le tout est soumis à titre d'information.

2022-06-163

11.9 TAQ - André Brûlotte

CONSIDÉRANT la demande déposée au TAQ par monsieur André Brûlotte;

CONSIDÉRANT la pertinence que la Municipalité suive ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER la directrice générale, greffière-trésorière, à déposer un avis de représentation au dossier de la cour pour assurer la protection des droits de la Municipalité.

11.10 Englobe - Avis de livraison de matières résiduelles fertilisantes

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que des matières fertilisantes seront livrées chez des agriculteur(trice)s de la région.

Le tout est soumis à titre d'information.

2022-06-164

11.11 Semaine québécoise de réduction des déchets - 21 au 30 octobre 2022 - Activités

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise de réduction des déchets se tiendra du 21 au 30 octobre 2022;

CONSIDÉRANT le souhait de la Municipalité que tous contribuent à la réduction des déchets;



CONSIDÉRANT QUE cette réduction commence à la source, soit dans chacune des résidences du territoire;

CONSIDÉRANT la pertinence de sensibiliser et d'informer les gens sur ce que constitue une saine gestion des déchets;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER l'équipe municipale pour organiser une activité de sensibilisation et de formation sur la saine gestion des déchets, laquelle sera disponible pour la population pendant la Semaine québécoise de réduction des déchets, laquelle se tiendra du 21 au 30 octobre 2022.

12. LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2022-06-165

12.1 Fête nationale du Grand Sainte-Madeleine - 18 juin - Plan et activités - Fermeture de rues

CONSIDÉRANT l'organisation de la fête nationale du Grand Sainte-Madeleine;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la fermeture de rues pour la tenue de cet évènement;

CONSIDÉRANT le plan d'évènement déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yves Chapdelaine

APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la tenue de l'évènement suivant ce que proposé.

D'AUTORISER la fermeture de la rue des Ormes le jour de l'évènement et du boulevard Huron pour la tenue de l'évènement du vendredi au dimanche pour l'aménagement de la scène.

12.2 Camp de jour - Information

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose les informations relatives au camp de jour de l'été 2022.

Le tout est soumis à titre d'information.

2022-06-166

12.3 Desserte Internet - Parcs - Forfaits

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de desservir les parcs par l'accès Internet;

CONSIDÉRANT les forfaits disponibles auprès de COGECO;

CONSIDÉRANT QUE le fait de desservir les parcs permettra de doter les parcs de caméras de surveillance;



IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

DE SOUSCRIRE un forfait d'affaires Ultrafibre 360 de 99,99 \$ par mois, plus les taxes applicables, à même les surplus budgétaires non affectés pour l'année 2022. Par la suite, ces versements mensuels seront intégrés au budget courant de la Municipalité.

2022-06-167

12.4 Conférence annuelle du loisir municipal - 5 au 7 octobre - Participation

CONSIDÉRANT la conférence annuelle du loisir municipal, laquelle se tiendra, du 5 au 7 octobre 2022, à Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT la pertinence que la responsable des loisirs, des services communautaires et des relations avec les citoyens assiste à cette conférence;

CONSIDÉRANT les sujets et les activités à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier APPUYÉ DE : Monsieur Yves Chapdelaine

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la responsable des loisirs, des services communautaires et des relations avec les citoyens à participer à la conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra à Saint-Hyacinthe du 5 au 7 octobre 2022.

DE REMBOURSER les frais de déplacement et de repas afférents à ladite conférence annuelle du loisir municipal.

2022-06-168

12.5 Journée nationale Municipalité amie des aînés - 16 juin - Inscription

CONSIDÉRANT la Journée nationale Municipalité amie des aînés, laquelle se tiendra virtuellement le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler sa politique des aînées et aînés;

CONSIDÉRANT les sujets à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yves Chapdelaine

APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la responsable des loisirs, des services communautaires et des relations avec les citoyens à participer à cette Journée nationale Municipalité amie des aînés.

2022-06-169

12.6 Municipalité amie des enfants - Intérêt

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité renouvellera au cours des prochaines semaines sa politique relative à la famille et aux aînées et aînés;



CONSIDÉRANT l'invitation adressée à la Municipalité de devenir Municipalité amie des enfants:

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'ajouter à sa politique un volet destiné aux enfants;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier APPUYÉ DE : Monsieur Yves Chapdelaine

et résolu à l'unanimité :

D'ENRICHIR la politique familiale et des aînées et aînés par l'ajout d'un volet destiné aux enfants.

DE FAIRE les démarches pour que la Municipalité devienne Municipalité amie des enfants.

DE S'ENGAGER à préserver les droits et à répondre aux besoins des enfants de la municipalité.

DE FAVORISER l'émergence de nouveaux projets destinés aux enfants au sein de la municipalité.

DE DÉSIGNER la conseillère, madame Christine Gougeon, responsable de la politique familiale et des aînées et aînés, responsable de la politique de la municipalité relative aux enfants.

DE DÉSIGNER la directrice générale, greffière-trésorière, à titre de signataire des documents relatifs à la démarche de la Municipalité pour devenir Municipalité amie des enfants.

13. Dossiers divers

2022-06-170

13.1 UMQ - Unis pour le climat - Adhésion

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

- Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux. Ils entraînent une augmentation d'évènements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;
- Les changements climatiques exigent des réponses locales. Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans



chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

- Les changements climatiques nécessitent un engagement politique. Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société:
- Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée. Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;
- Les changements climatiques offrent des opportunités collectives. Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Monsieur Yves Chapdelaine

et résolu à l'unanimité :

DE S'ENGAGER à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

D'ADHÉRER à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

13.2 Chouette à voir! - Activités estivales - Information

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que le centre d'interprétation de l'UQROP sera ouvert tous les jours, à compter du 24 juin 2022.

La campagne de financement pour la construction du nouveau centre d'interprétation écoénergétique va très bien de sorte que l'organisme verra son projet voir le jour.

Le tout est soumis à titre d'information.

13.3 Écocentre de Saint-Hyacinthe - Ouverture 24 juin et 1er juillet

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal et la population que l'écocentre de Saint-Hyacinthe sera ouvert les 24 juin et 1^{er} juillet 2022.



Le tout est soumis à titre d'information.

13.4 Prix Distinction-Famille - Invitation - 14 juin 2022, 16 h à 18 h

La commission permanente de la famille de la MRC des Maskoutains invite les membres du conseil à assister au dévoilement des lauréates et lauréates de ces prix, le mardi 14 juin 2022, de 16 h à 18 h au centre aquatique Desjardins situé au 850, rue Turcot, 2e étage, à Saint-Hyacinthe.

Le tout est soumis à titre d'information.

13.5 Collecte de sang - 22 juin 2022, 13 h 30 à 19 h 30

La mairesse, madame Ginette Gauvin, invite la population à participer en grand nombre à la collecte de sang qui se tiendra le 22 juin 2022, de 13 h 30 à 19 h 30, à la salle des Chevaliers de Colomb de Sainte-Madeleine.

Une petite visite qui sera bénéfique pour les banques de sang du Québec.

Merci à l'avance de votre participation.

2022-06-171

13.6 Groupe Scout 4e l'Avenir inc. - Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Groupe Scout 4^e l'Avenir inc.;

CONSIDÉRANT l'information reçue quant à la participation des enfants de Sainte-Marie-Madeleine;

CONSIDÉRANT les sommes versées dans les années antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yves Chapdelaine

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

DE VERSER une somme de 250 \$ à titre de contribution financière pour l'année 2022.

13.7 Sclérose latérale amyotrophique (SLA) - Juin - Déclaration

La directrice générale, greffière-trésorière, informe la population que le mois de juin est le mois de la Sclérose latérale amyotrophique (SLA). Les citoyennes et citoyens sont invités à participer aux différentes marches se tenant sur le territoire pour soutenir cette cause.

Le tout est soumis à titre d'information.

2022-06-172

13.8 Tournoi de balle - Demande de commandite

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par madame Stéphanie Roy pour le tournoi de balle de citoyennes et de citoyens de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine;



CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière vise l'emprunt des abris 10 x 10 et de l'impression de documents;

CONSIDÉRANT l'historique d'aide financière pour cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Daniel Choquette

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le prêt des deux (2) abris 10 x 10.

D'AUTORISER madame Stéphanie Roy à faire l'impression des feuilles et affiches aux frais de la Municipalité, sur autorisation de la directrice générale, greffière-trésorière.

13.9 *Viens-tu danser?* - 19 juin, 19 h - Centre des arts Juliette-Lassonde - Invitation

La directrice générale, greffière-trésorière, invite les citoyennes et citoyens à assister à un spectacle offert gratuitement à la population le dimanche 19 juin 2022, à 19 h, au Centre des arts Juliette-Lassonde, situé au 1705, rue Saint-Antoine, à Saint-Hyacinthe. Ce spectacle permettra aux gens présents de découvrir des artistes issu(e)s de différentes cultures et origines.

Le tout est soumis à titre d'information.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES/SUIVIS

Monsieur Réjean Saint-Laurent demande un suivi sur la plainte qu'il a déposé à l'égard des activités exercées sur le lot voisin de sa propriété. Le dossier progresse et des plaintes ont été déposées.

Monsieur Bernard Cayer demande pourquoi le projet des égouts dans le secteur Douville n'est pas mentionné au rapport de la mairesse publié dans le dernier bulletin municipal. La directrice générale, greffière-trésorière, indique, qu'à sa connaissance, le projet est mentionné mais qu'elle n'a pas l'article avec elle. Elle vérifiera mais le projet est toujours en cours.

Monsieur Maxime Cayer désire savoir ce qu'il est advenu de la rencontre tenue avec monsieur Lévesque le 1^{er} juin 2022. La directrice générale, greffière-trésorière, indique que la rencontre a permis de connaître les activités pratiquées à cet endroit. La Municipalité poursuit ses démarches pour faire cesser les nuisances décriées par les citoyennes et citoyens du voisinage.

Monsieur Desjardins aimerait que la police soit plus présente dans le secteur des rues du Moulin et du Ruisseau pour faire respecter la réglementation quant à la vitesse et au stationnement. Une demande sera adressée à notre parrain de la Sûreté du Québec.

Monsieur André Benoit dénonce son voisin qui s'est aménagé deux (2) entrées charretières et qui stationne dans ses entrées un autobus et un camion de vidange. Selon lui, ces véhicules ne devraient pas être à cet endroit et il ne comprend pas pourquoi il a eu le droit d'aménager deux (2) entrées charretières. La directrice générale, greffière-trésorière, le remercie des informations et lui indique que son voisin a déjà été avisé que sa deuxième entrée charretière était illégale. Les démarches se poursuivent pour régulariser la situation.



2022-06-173

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'épuisement de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité:

DE LEVER la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à 20 h 25.

Madame Ginette Gauvin, mairesse

Madame Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière

Stendets

